



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## I - Emetteurs et information financière

### I. 6 - Les offres publiques

#### I. 6.5. Procédure d'acquisition ordonnée

Applicable au 31 août 2010

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2010-02

### Transparence et procédure d'acquisition ordonnée de titres de créance ne donnant pas accès au capital

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

👉 Article 238-5 du règlement général



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

